

# Livret d'accueil de Réau



Novembre 2022

# Le mot du Maire



Chère nouvelle Réalaise, cher nouveau Réaltais,

La municipalité et les services communaux ont souhaité rédiger ce livret d'accueil afin de faciliter vos démarches quotidiennes, dans votre nouvelle commune.

Si vous venez de la « ville », soyez certains que vous ne trouverez pas à Réau le niveau de services dont vous avez bénéficié auparavant.

En revanche, rappelez-vous à chaque instant que si vous êtes venus vous installer ici, c'est pour d'autres raisons, pour trouver autre chose, une autre manière de vivre, une commune à taille humaine, une proximité avec le monde rural.

Pour autant, notre village n'est pas figé. Au contraire, il connaît actuellement une phase d'évolution. Cette évolution est nécessaire tant il est vital que Réau s'étoffe pour « exister » à l'avenir au sein d'une agglomération de plus de 350 000 habitants.

Nécessaire aussi pour retrouver de l'animation dans le bourg, avec l'ouverture de quelques commerces et la création d'une nouvelle « place de vie », près de l'église.

Voilà notre ambition résumée : garder notre statut de petite commune tout en vous apportant l'essentiel des services du quotidien.

En consultant les pages de ce fascicule, n'hésitez-pas à vous arrêter sur celle des associations. Vous nous feriez le plus grand plaisir en participant à la vie associative de votre nouvelle commune.

Nous espérons que, comme nous l'avons fait nous-même, vous saurez trouver ici votre équilibre de vie et y connaître le bonheur.

Les agents communaux et vos élus municipaux s'associent à moi pour vous souhaiter la bienvenue à Réau.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

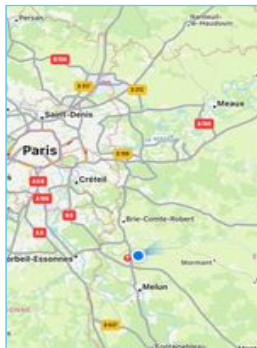
Alain AUZET

Maire de Réau

# La commune

## Un peu de géographie...

Réau est une petite commune française, située dans le département de la Seine et Marne et la région Ile de France. Ses habitants sont les Réaltais et les Réaltaises.



La commune s'étend sur 13,32 km<sup>2</sup> et compte 1 921 habitants au 1er janvier 2022. Réau est composé d'un bourg et de cinq hameaux : Villaroche, le Plessis Picard, Ourdy, Eprunes et Galande.

## Un peu d'histoire...

Réau est un très ancien village, connu au XIV<sup>ème</sup> siècle sous le nom de « Rodolium ».

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, on y trouvait encore des pièces de monnaie ou même des statuettes de l'époque romaine.

L'église Saint-Julien à Réau est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Édifice du XIII<sup>e</sup> siècle, l'église abrite un bénitier carré frappé aux quatre coins d'une des lettres du nom du village, ainsi qu'une Vierge à l'Enfant très ancienne.

La cloche est exceptionnelle dans le département : fondue en 1537, elle est ornée d'une série de médaillons rectangulaires très fins, représentant le Christ, la Vierge et l'Enfant, Saint-Michel, Saint-Pierre et Saint-Nicolas entre autres.



# Le Conseil Municipal



**Alain AUZET**  
Maire de Réau



**Dominique DAVID**  
1ère Adjointe  
Finances



**Daniel BAUDIN**  
2ème Adjoint  
Travaux et urbanisme



**Elisabeth PADUA**  
3ème Adjointe  
Affaires scolaires



**Laurent MARTIAL**  
4ème Adjoint  
Jeunesses, sports  
et associations



**Angélique LETACHE**  
5ème Adjointe  
Affaires sociales et CCAS

# Le Conseil Municipal



**Elodie ARZUR**  
Conseillère déléguée  
appel d'offres



**Farid BA IDRIS**  
Conseiller délégué au  
CMJ



**Loïck BROUZAZIN**  
Conseiller municipal



**Joffrey ESCARGUEL**  
Conseiller municipal



**Nathalie KLECZINSKI**  
Conseillère municipale



**Sébastien LEQUERTIER**  
Conseiller municipal



**Pierre-Louis MARTIAL**  
Conseiller municipal



**Virginie PADUA**  
Conseillère municipale



**Michel PERREAU**  
Conseiller municipal



**Isabelle VIMONT**  
Conseillère municipale



**Muriel PETROPOULOS**  
Conseillère municipale

# Les Services Municipaux

## Mairie de Réau

2 rue de la Croix des Anges - 77550 RÉAU

Tél : 01.60.60.85.55

[accueil@reau.fr](mailto:accueil@reau.fr)

Site internet : [www.reau.fr](http://www.reau.fr)

Page Facebook : Réau Actualités

## Horaires d'ouverture au public

Accueil physique du public :

Lundi et Jeudi 14h00 à 18h00

Mardi et Vendredi de 10h00 à 12h00

Accueil téléphonique du public :

Lundi, Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

**Mercredi fermeture de la mairie.**

- Secrétariat général / Finances / RH :  
[secretariatdumaire@reau.fr](mailto:secretariatdumaire@reau.fr)

Mme BONILLO

- Assistante Secrétariat Générale :  
[assistante-secretariat@reau.fr](mailto:assistante-secretariat@reau.fr)

Mme ROBIN

- Urbanisme :  
[urbanisme@reau.fr](mailto:urbanisme@reau.fr)

M. HERMABESSIÈRE

- Travaux :  
[travaux@reau.fr](mailto:travaux@reau.fr)

Mme MORIN

- Affaires Scolaires / Communication :  
[enfance@reau.fr](mailto:enfance@reau.fr) / [communication@reau.fr](mailto:communication@reau.fr)

Mme MOULINOT

- Accueil, État-Civil / Affaires Générales :  
[accueil@reau.fr](mailto:accueil@reau.fr)

Mme ZAMBETTI

- Action sociale :  
[ccas@reau.fr](mailto:ccas@reau.fr) / [ccas.reau@gmail.com](mailto:ccas.reau@gmail.com)

Mme BONILLO

# Education et Petite Enfance

## Ecole primaire de la Colombe

Chemin du Savoir - 77550 Réau

01.60.60.30.74

[ce.0770108z@ac-creteil.fr](mailto:ce.0770108z@ac-creteil.fr)

Directrice : Mme Sofia DA SILVA

Horaires des enseignements : 8h30(\*) - 11h30 et 13h30(\*) - 16h30

\* Ouverture du portail à 8h20 et fermeture du portail à 8h30 /  
ouverture du portail à 13h20 et fermeture du portail à 13h30.

## Services périscolaires

Chemin du Savoir - 77550 Réau

- Garderie : 01.60.60.93.25
- Cantine : de 11h30 à 13h20
- Accueil périscolaire : le matin de 7h30 à 8h20  
le soir de 16h30 à 18h30
- Centre de Loisirs : le mercredi de 7h30 à 18h30 et du lundi au  
vendredi de 7h30 à 18h30 pendant une partie des vacances scolaires  
(Géré par l'UFCV).
- Directrice du centre de loisirs et référente périscolaire : Mme Karen LAURENT  
( 06.35.81.20.69 ou par mail : [acm.reau@ufcv.fr](mailto:acm.reau@ufcv.fr)).

Pour tous renseignements concernant les services périscolaires, veuillez  
contacter le service Enfance en Mairie.

## Micro-crèche privée

Les 2 courtes échelles

2 rue Frédéric Sarazin - 77550 Réau

06.70.24.49.15

# Le Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif communal. Il anime une action de prévention et de développement social.

Son organisation repose sur un conseil d'administration, présidé par le Maire, Alain AUZET, assisté de huit membres, quatre conseillers municipaux et quatre membres bénévoles, nommés par le Maire.

Les aides accordées par le C.C.A.S. sont diverses :

## **Sans condition de ressources :**

- Participation aux frais de sécurité sociale des étudiants non boursiers,
- Participation aux frais de Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur,
- Participation aux frais de Permis B ou de conduite accompagnée,
- Participation aux frais de BSR,
- Participation aux frais de transport étudiants post-bac,
- Participation aux frais de téléassistance,
- Service de portage de repas pour les personnes âgées ou rencontrant des problèmes de santé,
- Participation à l'achat d'une tablette pour séniors.

## **Sous conditions de ressources :**

- Participation aux frais de centre de loisirs,
- Participation aux frais de séjours de vacances des enfants,
- Attribution d'un mandat de Noël,
- Attribution d'un bon combustibles,
- Aide à domicile.

Le C.C.A.S. intervient également « au cas par cas » pour venir en aide aux habitants en difficulté.

Par ailleurs, il organise chaque année au mois de mai un repas pour fêter la nouvelle année auquel sont conviées les personnes âgées de plus de 65 ans domiciliées à Réau. Nous sommes à votre écoute en toute discrétion et sans jugement.

Pour tous renseignements contactez le CCAS par téléphone au 01.60.60.90.42 ou par mail [ccas@reau.fr](mailto:ccas@reau.fr) ou [ccas.reau@gmail.com](mailto:ccas.reau@gmail.com).



# Le Conseil Municipal des Jeunes

Depuis avril 2015, Réau a son Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Le 11 mai 2019, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été installé pour une durée de deux ans. 10 Jeunes âgés de 10 à 17 ans ont souhaité constituer la nouvelle équipe, certains d'entre eux étaient déjà membres lors du dernier mandat.

Comme les années passées, 3 adultes élus de la commune encadrent les réunions et activités : Elisabeth Padua, Farid Ba Idriss et Laurent Martial. Le CMJ constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie.

Il apporte aux enfants et aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux. En outre, le CMJ favorise le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus. De par les propositions des jeunes émises au sein du conseil, le CMJ permet également une amélioration de la politique pour la jeunesse.

Les jeunes conseillers ont signé la charte du règlement intérieur et ont voté pour désigner le jeune maire et les quatre adjoints. C'est ainsi que **Courteney SAINT-HUBERT a été élue Maire des jeunes**, et Antonin CLEDIERE, Inès BA IDRIS, Clément AUZET et Inès MATILI, Maires-Adjoints.

Vous trouverez ci-dessous la liste des noms des élus du Conseil Municipal des Jeunes :

Clément AUZET  
Kamil-Ali BAANTAR  
Inès BA IDRIS  
Adil BENSIALI  
Antonin CLEDIERE  
Fleur COTREBIL-GOUPIL  
Redouane GOELLER

Ines MATILI  
Othman MATILI  
Elias GUERRIB  
Nora GUERRIB  
Ryhanna GUERRIB  
Courteney SAINT-HUBERT  
Mélissandre SAINT-HUBERT

# Les Associations

## **ASSOCIATION RÉAU JEUNES**

Melle KLECZINSKI

06.15.81.13.99

[reaujeunes@gmail.com](mailto:reaujeunes@gmail.com)

## **APE EN AVANT LES PARENTS**

Mme PROFFIT

[ape-lacolombe-reau@outlook.fr](mailto:ape-lacolombe-reau@outlook.fr)

## **CLUB DE LOISIRS DE REAU**

Mme LESAGE

06.84.15.84.19

[lesage.91@hotmail.fr](mailto:lesage.91@hotmail.fr)

## **COMITÉ DES FÊTES**

Mr SINTES

06.29.26.75.15

[reau77.comitedesfetes@gmail.com](mailto:reau77.comitedesfetes@gmail.com)

## **HARMONIE ET ÉQUILIBRE (Qi Gong et sophrologie)**

Mme ANDREANI

06.83.95.18.42

[mij.m.andreani@gmail.com](mailto:mij.m.andreani@gmail.com)

## **RÉAU SPORT LOISIRS (Football)**

Mr HERY / 06.03.65.70.07

Mme SZYBIAK / 06.16.22.09.98

[evelyne.szybiak@wanadoo.fr](mailto:evelyne.szybiak@wanadoo.fr)

## **RÉAU BIEN ÊTRE (Hatha-Yoga)**

Mme VALTON / 06.81.74.62.67

Mme REGANHA / 06.71.09.57.98

[rejane.vignaud@wanadoo.fr](mailto:rejane.vignaud@wanadoo.fr)

# Les Services et Commerces

## **CABINET D'HYPNOTHERAPIE**

Monsieur ROUFFINEAU

2 rue Frédéric Sarazin - 77550 REAU 06.08.02.51.19

## **CABINET D'UN PSYCHANALYSTE - PSYCHO PRACTICIEN**

Mme BRANDY

2 rue Frédéric Sarazin - 77550 REAU 06.29.94.71.63

## **CABINET DE SOPHROLOGIE**

Mme BAUDIN - 77550 REAU 06.33.94.34.26

## **CHAMBRES D'HÔTES « La Cordonnerie de Réau »**

13 rue de la Croix des Anges - 77550 REAU 09.83.65.07.91

## **ECOLE DE CONDUITE « CENTAURE »**

Autoroute A5 B - 77550 REAU 01.64.13.75.77

## **FERME D'EPRUNES (Distributeur de légumes 24h/24 et 7j/7)**

77550 REAU 01.64.88.43.01

## **« Le Rétro de Réau » LOCATION DE SALLES**

12 rue Frédéric Sarazin - 77550 REAU 01.60.66.12.09

## **MAISON DE RETRAITE « Château du Plessis-Picard »**

77550 REAU

01.60.63.66.20

## **RESTAURANT « La Mare au diable »**

Ferme du Plessis Picard - 77550 REAU 01.64.10.20.90

## **RESTAURANT « Stratto »**

Aire de la Galande - 77550 REAU 01.85.60.01.85

## **SPÉCIALITÉS « Les Macarons de Réau »**

970 rue Frédéric Sarazin - 77550 REAU 01.64.88.56.29

# Vie Quotidienne

## Infos pratiques

### LES TRANSPORTS

#### Le bus

La commune est desservie par 5 lignes de bus :

- ligne 21 (Combs-la-Ville-Quincy gare RER / Réau),
- ligne 51 (Liesusaint-Moissy gare RER / Villaroche),
- ligne 61b (Combs-la-Ville-Quincy gare RER / Vaux-le-Pénil),
- ligne 62c (Combs-la-Ville-Quincy gare RER / Voisenon),
- ligne CPSF (Savigny-le-Temple-Nandy gare RER / Centre Pénitentiaire).

Retrouvez toutes les informations sur le site [www.transdev-idf.com](http://www.transdev-idf.com).

#### Les navettes scolaires

Les circuits spéciaux scolaires, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus, sont organisés par le Département de Seine-et-Marne. Ainsi, une navette circule matin et soir afin de transporter les enfants de l'école primaire depuis les différents hameaux vers l'école primaire.

#### Le RER D

Les gares les plus proches sont celles de Liesusaint-Moissy et de Savigny-le-Temple-Nandy. Le RER D dessert plusieurs gares et permet aux habitants de Réau de rejoindre Paris Gare de Lyon en 40 minutes environ.

Retrouvez toutes les informations sur le site [www.transilien.com](http://www.transilien.com).

### LA GESTION DES DÉCHETS

La déchèterie : située au lieu-dit les Pleins à Réau, elle est ouverte :

- du 01/04 au 31/10 : du lundi au vendredi de 15h à 19h, le samedi de 10h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 13h.
- Du 01/11 au 31/03 : du lundi au vendredi de 14h à 18h, le samedi de 9h à 18h et le dimanche et jours fériés de 10h à 13h.

Pour plus de renseignements :

<https://horairedechetterie.fr/decheterie-reau.html>

ou par téléphone au 0800 81 49 10.

# Vie Quotidienne

## Infos pratiques



**ORDURES  
MÉNAGÈRES**



**DÉCHETS  
VERTS**

Bacs + 5 sacs de 110l max  
ou 5 fagots ficelés de 1,20m max



**VERRE**

Uniquement les pots, bocaux  
et bouteilles en verre



**ENCOMBRANTS**

Interdits : gravats, équipements  
électriques, vitrerie, miroir,  
pots de peinture,...



**DÉCHÈTERIE**

**Lundi  
&  
Jeudi**

**Mercredi**

🌲 Sapins de Noël  
Avec les déchets végétaux,  
sans sac à sapin et non floqué

**Bornes  
d'apport  
volontaire**

Liste sur [dechets.grandparissud.fr](https://dechets.grandparissud.fr)

**Mardi**

SMITOM - Lombric  
Lieu-dit Les Pleins - Réau

[☎ N° Vert 0 800 814 910](tel:01800814910)

Du 01/04 au 31/10 :  
du lundi au vendredi : 15h-19h  
Samedi : 10h-19h  
Dimanche : 10h-13h

Du 01/11 au 31/03 :  
du lundi au vendredi : 14h-18h  
Samedi : 9h-18h  
Dimanche : 10h-13h

Fermée les 1<sup>er</sup> janv, 1<sup>er</sup> mai et 25 déc

Sortir les bacs la veille à partir de 18h / Les collectes seront effectuées tous les jours fériés sauf le 1<sup>er</sup> mai, pas de rattrapage



**EMBALLAGES  
& JOURNAUX  
MAGAZINES**

**Mercredi**



Un doute sur  
les consignes de tri ?

📱 Télécharger  
l'application  
«Le guide du tri»

**RÉAU**

« Commune de Grand Paris Sud »

Une question ? [services.urbains@grandparissud.fr](mailto:services.urbains@grandparissud.fr)

☎ N° Vert 0 800 97 91 91

service client gratuit 7j/7

Grand Paris Sud

Communauté de Communes

**Nous vous rappelons que, pour des raisons esthétiques et de sécurité, les conteneurs doivent être déposés devant vos habitations seulement la veille au soir du jour de ramassage.**

**Des changements interviendront au 1er janvier 2023. Nous vous tiendrons informés dès que possible.**

### Les points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont à la disposition des habitants à différents endroits de la commune : à Villaroche, à Ourdy et près de la salle des fêtes.

Ils comprennent 2 types de containers : un pour le verre incolore et un pour les autres verres.

# La Salle Communale

La Salle des Fêtes est louée exclusivement aux habitants de la commune pour leur propre manifestation.

La location s'étend du vendredi soir au lundi matin.

## Les tarifs :

- Petite salle uniquement (avec cuisine) 250 euros
- Petite et grande salle (avec cuisine) 450 euros

La petite salle peut accueillir jusqu'à 50 personnes (\*), la grande salle jusqu'à 140 personnes (\*).

Les tables et les chaises sont également fournies.

Un état des lieux sera réalisé à la remise des clés le vendredi à 15h00 ainsi qu'au retour des clefs le lundi à 8h00 par un agent communal.

(\*) Sous réserve du respect des mesures sanitaires en vigueur.

## Les démarches :

Si vous souhaitez louer la salle des fêtes, vous devez envoyer un courrier à la mairie au plus tôt 6 mois avant la date choisie, en précisant la date, le type de manifestation et le nombre de personnes.

Si la salle est disponible, vous recevrez alors un courrier, accompagné du règlement intérieur, vous indiquant les formalités (paiement, chèques de caution, attestation d'assurance, remise des clés).

Pour tous renseignements vous pouvez contacter la mairie par téléphone au 01.60.60.85.55 ou par mail [accueil@reau.fr](mailto:accueil@reau.fr).

# Quelques Numéros Utiles

## **Services publics**

- Préfecture de Seine et Marne  
12 rue des Saints Pères  
7700 MELUN - Tél : 01.64.71.77.77  
[www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)
- Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne (DDT 77)  
288 rue Georges Clémenceau  
Parc d'activités  
7700 VAUX LE PENIL -  
Tél : 01.60.56.71.71
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine et Marne (DDCS 77) Cité Administrative -  
Bâtiment A - 20 quai Hippolyte  
Rossignol - 77000 MELUN -  
Tél : 01.75.18.70.00
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine et Marne (DSDEN 77) Cité Administrative - 20 quai  
Hippolyte Rossignol 77010 MELUN  
CEDEX - Tél : 01.64.41.27.00
- Inspection de l'Éducation Nationale (IEN) Circonscription de MOISSY  
3 B Pablo Picasso 77380 COMBS LA  
VILLE - Tél : 01.64.13.48.60
- Seine et Marne Le Département  
Hôtel du Département - 12 rue des  
Saints Pères 77000 MELUN  
Tél : 01.64.14.77.77  
[www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)
- Conseil régional d'Ile-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 SAINT OUEN  
- Tél : 01.53.85.53.85  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

- Service des Impôts aux Particuliers (SIP) 6 allée de la mixité  
77127 LIEUSAINT  
Tél : 01.64.41.39.50  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)
- Trésorerie  
Cité administrative - 20 quai  
Hippolyte Rossignol  
77000 MELUN - Tél : 01.64.41.59.00  
[www.dgfip.finances.gouv.fr](http://www.dgfip.finances.gouv.fr)
- C.A.F. de Seine et Marne  
0 810 25 77 10
- C.P.A.M. de Seine et Marne  
36 46
- MDS de Lieusaint  
100 rue de Paris 77127 LIEUSAINT  
01.64.13.21.30

## **Urgences**

- Pompiers : 18
- Police Secours : 17
- SAMU : 15
- Commissariat de Moissy-Cramayel  
Tél : 01.64.13.50.00
- Commissariat de Savigny le Temple : 01.64.19.24.00
- Service des urgences hospitalières :  
Centre hospitalier GHSIF (Melun)  
Tél : 01.81.74.17.17
- Médecins d'Urgence 77  
Tél : 0825.826.505
- Consultation médicale Moissy-Cramayel :  
01.60.29.51.55

# Pour vos démarches administratives

## **Passeport :**

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif biométrique (pour notre circonscription : Savigny-le-Temple, Combs-la-Ville, Brie-Comte-Robert, Melun, Moissy-Cramayel, Dammarie-les-Lys...) avec les pièces justificatives nécessaires.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

## **Carte d'identité :**

Depuis le 28 février 2017, seules les mairies équipées d'un dispositif biométrique pourront recevoir les demandes de cartes d'identité (comme les passeports).

Vous pourrez vous rendre dans la mairie de votre choix sur rendez-vous (liste des 29 communes équipées disponible sur le site de la Préfecture de Seine et Marne) munis des pièces justificatives nécessaires.

Pré-inscription sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

## **Inscription sur les listes électorales :**

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous devez être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes), être âgé d'au moins 18 ans et jouir pleinement de vos droits civils et politiques. Les demandes d'inscription sont recevables toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre. Vous devrez fournir un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité à la mairie de Réau.

## **Recensement militaire ou citoyen :**

Le jeune, dans l'année de ses 16 ans, doit faire la démarche lui-même et doit se rendre à sa mairie muni d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille des parents.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'accueil de la Mairie au 01.60.60.85.55 ou par mail : [accueil@reau.fr](mailto:accueil@reau.fr)



# Pour vos démarches administratives

## **Autorisation de sortie de territoire :**

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni :

- d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité
- d'une autorisation de sortie de territoire (AST) téléchargeable sur le site

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Celle-ci doit être signée par le parent (ou responsable légal) autorisant la sortie du territoire et accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

## **Inscription scolaire :**

Vous devez dans un premier temps effectuer une pré-inscription en Mairie, en vous munissant de votre livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant. Puis après réception de votre fiche de pré-inscription signée par le Maire, vous devrez prendre un rendez-vous avec la Directrice de l'école.

---

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service Enfance au 01.60.60.90.03 ou par mail : [enfance@reau.fr](mailto:enfance@reau.fr)

## **Urbanisme :**

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour ce faire, il vous suffit de vous rendre sur la page du guichet unique via le lien suivant :

<https://urbanisme.grandparissud.fr/guichet-unique>

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service Urbanisme au Tél : 01.60.60.85.55 ou par mail : [urbanisme@reau.fr](mailto:urbanisme@reau.fr).

# Votre Intercommunalité

## GRAND PARIS SUD - SEINE ESSONNE SENART

Président : Michel BISSON

Adresse : 500 place des Champs-Élysées - 91080 COURCOURONNES

Téléphone : 01.69.91.58.58.

Site internet : [www.grandparissud.fr](http://www.grandparissud.fr)

Grand Paris Sud est une agglomération créée le 1er janvier 2016. Elle rassemble 23 communes soit 351 608 habitants (Bondoufle, Cesson, Combs-la-Ville, Corbeil-Essonnes, Ettilles, Evry-Courcouronnes, Grigny, Le Coudray-Montceaux, Lieusaint, Lisses, Moissy-Cramayel, Morsang-sur-Seine, Nandy, Réau, Ris-Orangis, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Savigny-le-Temple, Soisy-sur-Seine, Tigery, Vert-Saint-Denis et Villabé).

Grand Paris Sud est le 5ème territoire francilien en nombre d'habitants et l'un des moteurs de la croissance démographique de la région Ile-de-France.

Pôle économique majeur de la région francilienne, Grand Paris Sud accueille plus de 18 500 entreprises, de nombreux sièges sociaux de grands groupes (Snecma-Safran, Arianespace, Truffaut), des industries de pointe (high-tech, éco-activités, recherche médicale) et 5 centres commerciaux à notoriété régionale. Le dynamisme économique du territoire se traduit par un taux d'emploi proche de l'équilibre.

# Vivre Ensemble

## Règles de bon voisinage : les nuisances sonores

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur intensité, leur durée ou l'heure à laquelle ils se manifestent. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

Les engins motorisés non homologués (mini motos et certains quads) sont interdits sur la voie publique. De la même façon, tout engin motorisé est interdit sur les espaces verts accessibles au public.

Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les officiers de la police judiciaire, les agents de police judiciaire, les agents appartenant aux services de l'Etat chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement, de la santé et de la jeunesse et des sports, les agents des communes agréés et assermentés.

Elles pourront être sanctionnées par des contraventions de 1ère classe ou de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Le respect de ces quelques notions élémentaires est essentiel à une bonne entente entre voisins.



« Livres à découvrir » réalisée par JanIsDeMan le 07 octobre 2022 et financée par Grand Paris Sud